Image not found or type unknown

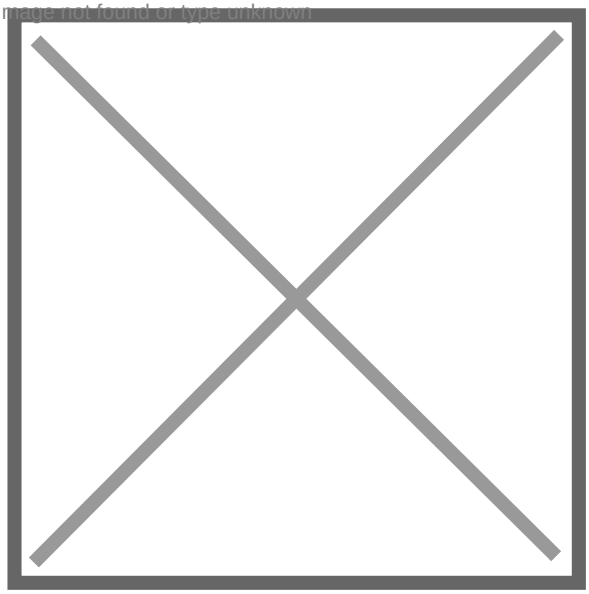

Question sur la séparation

Par **Amélie**, le **30/01/2012** à **20:08**

Bonjour,

Je me trouve actuellement enfermé dans un mariage très compliqué.

J'ai épousé un marocain il y a 2 ans qui m'a vraiment berné en beauté. J'ai un bébé et je viens d'apprendre que j'étais enceinte. Je suis en recherche d'emploi et je vis du rsa. L'histoire est vraiment longue donc je vais essayer de faire court.

Mon mari est parti travailler au maroc comme prof alors qu'on avait convenu de vivre en france. Il m'a dit pour me rassurer qu'il attendait d'etre titularisé et il organisera son planning comme il le souhaite en ne travaillant que 3 mois dans l'année et le reste du temps en france. Le pire c'est qu'il ne serait pas payé pendant sa fonction. Je me suis renseigné et apparement au maroc ils ne commence à payer leurs fonctionnaire que 6 mois à 1 an apres le début de leur travail. Hors mon mari celà ait 1 an et demi qu'il travail au maroc. Je suis sur qu'il est payé, tres bien meme mais refuse de déclarer ses ressources en france pour ne pas avoir à assumer sa famille ici. Meme pire il revient à peu pres tout les 2/3 mois, vide le compte joint et repart. C'est souvent ma mére qui subvient à mes besoins et à ceux de mon fils.

J'ai passé ma 1ere grossesse dans le stress et affreusement seule. Je suis sur qu'il aranaque la caf mais j'ai aucun moyen de le vérifier. Je refuse de continuer ainsi mais je veux quand meme donner une chance à mon mari de changer pour mes enfants.

J'avais pensé à opter pour la séparation temporaire afin que chacun puisse réfléchir d son coté, tenter de changer et de repartir sur de bonne base.

Le problème est que mon mari ne veut pas entendre parler de séparation. Puis-je la demander sans lui ? Dois-je justifier ma demande aupres du juge ? Dans quel délai je peux

obtenir la notification de séparation ? Et quels sont les modalités ? Concernant la caf qu'est ce que je risque si elle venait a tout savoir vu que je suis moi meme pas au courant de ses ressources au maroc et que j'ai juste des soupçons. Je n'ai aucun interet à mentir à la ca vu que je ne reçoit pas un ccentime de sa part bien au contraire

Merci par avance pour toute les informations que vous pourrez me donner

Par **cocotte1003**, le **30/01/2012** à **23:48**

Bonjour, vous pouvez demander une séparation de corps au juge des affaires familiales, c'est à dire entre autre une résidence séparée qui au bout de 2ans peut, par exemple à votre demande, se transformer tres facilement en divorce . attention durant cette période, vous n'etes pas désolidarisée en autre des éventuelles dettes que ferait votre mari. tout cela sans avoir besoin de l'accord de votre mari. comme tout divorce, il vu faut un avocat qui vous pouvez financer avec l'aide juridique, faites votre demande de dossier au tribunal.pour la caf, tout dépend de ce qui est déclarer si vous touchez le rsa pour 2 adultes et un enfant, vous risquez le trop-perçu du aux ressources de votre mari, cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés